



© Projet Arcadie

Brigitte Barèges, Stéphane Vojetta et Jean Laussucq sont déçus de leur mandat de député.

ACTUALITÉS ASSEMBLÉE NATIONALE

Barèges, Vojetta et Laussucq inéligibles

 vendredi 11 juillet 2025  Tris Acatrinei  3 min read

Le Conseil constitutionnel a rendu 28 décisions ce vendredi 11 juillet 2025, portant sur du contentieux électoral. Plus précisément, les sages de la rue Montpensier se sont penchés sur les dossiers qui lui sont automatiquement transmis par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Cette dernière a pris le pli depuis plusieurs années d'envoyer systématiquement les dossiers dès qu'il manque un élément dans les comptes de campagne.

Mais, les décisions parues ce jour ont une conséquence directe : l'Assemblée nationale perd trois députés.

Pour **Brigitte Barèges**, il lui est reproché d'avoir utilisé des collaborateurs de son cabinet à la mairie de Montauban pour sa campagne. Les collaborateurs en question ont participé aussi bien durant leur temps de repos que durant leur temps de travail. Ce dernier avait été refacturé à la candidate, alors qu'ils auraient dû être en disponibilité ou que leur contrat soit suspendu le temps de la campagne.

Pour le Conseil constitutionnel, il s'agit d'une « particulière gravité du manquement à une règle dont la candidate ne pouvait ignorer la portée » et sanctionne la député d'un an d'inéligibilité.

Brigitte Barèges appartient au groupe UDR, constitué de seize députés. Le nombre passe à quinze et si une nouvelle inéligibilité venait à tomber, le groupe disparaîtrait.

Curieusement, alors que le Conseil constitutionnel souligne la particulière gravité du manquement de Brigitte Barèges, les sages de la rue Montpensier ont infligé la même peine à deux autres députés pour des motifs plus administratifs.

Dans le cas de **Stéphane Vojetta**, la Banque Postale lui a refusé l'ouverture d'un compte bancaire de campagne.

Ce problème est systématique dans toutes les élections. Les banques considèrent qu'il s'agit d'un risque et refusent l'ouverture des comptes — y compris lorsque le candidat est assuré de récolter plus de 5 % des suffrages et que les dépenses seront remboursées.

Facteur aggravant : lorsque les élections sont annoncées en amont, les candidats ont le temps de faire le tour des banques pour ouvrir un compte de campagne. Mais, il faut se rappeler que les élections de 2024 sont intervenues par une dissolution. L'ensemble de la campagne s'est déroulée sur quelques semaines, calendrier inclus.

Dans certains cas, comme le rapporte **Pierre Beyssac**, elles ne se donnent même pas la peine de produire un refus « officiel », faisant qu'il est impossible de saisir la Banque de France, pour forcer une banque à ouvrir un compte bancaire.

Quant à **Jean Laussucq**, il fait valoir les mêmes difficultés que Stéphane Vojetta : il a dû régler une partie des dépenses de sa campagne avec son compte personnel, ayant eu des difficultés à ouvrir un compte bancaire.

Le Conseil constitutionnel indique que Jean Laussucq ne fait pas état de circonstances particulières de nature à justifier à la méconnaissance de la règle concernant l'ouverture d'un compte bancaire de campagne. Le calendrier ubuesque de la campagne n'est donc pas une circonstance particulière.

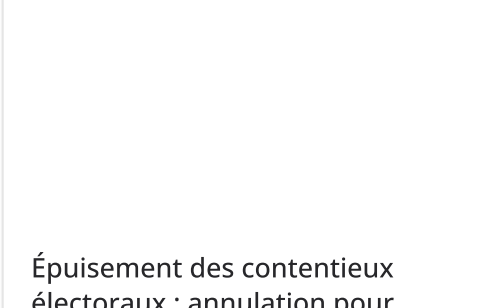
Dès lors, Brigitte Barèges, Stéphane Vojetta et Jean Laussucq écotent de la même peine : inéligibilité d'un an et déchéance immédiate des mandats en cours, dont le mandat de député.

Leurs collaborateurs sont licenciés avec effet immédiat et dans le cas de Stéphane Vojetta, sa mission temporaire sur le numérique avec Arthur Delaporte est annulée.

Interrogé hier soir sur LCI, François Bayrou a reparlé de la Banque de la démocratie qui permettrait une bonne fois pour toutes que les candidats ne soient plus sous le contrôle des banques. Promis depuis 2017, ce projet n'a toujours pas vu le jour.

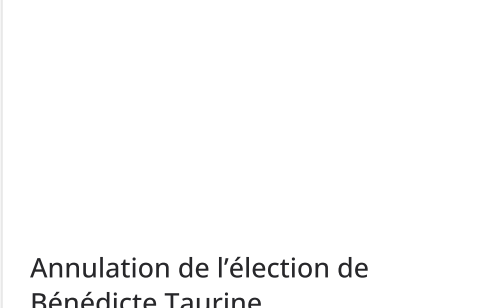
Des élections législatives partielles devront donc être organisées. On conseille aux candidats de démarcher dès à présent des banques : les lettres de refus arriveront certainement plus vite que la Banque de la démocratie de François Bayrou.

Dans la même rubrique



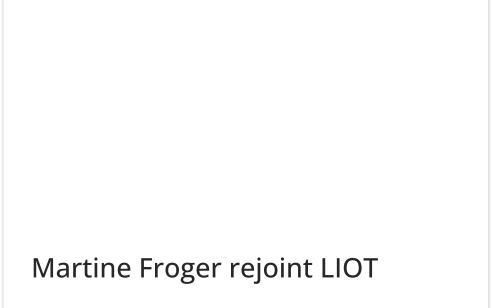
Épuisement des contentieux électoraux : annulation pour Meyer Habib

 vendredi 03 février 2023



Annulation de l'élection de Bénédicte Taurine

 lundi 30 janvier 2023



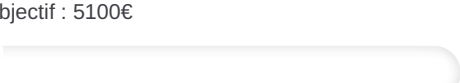
Martine Froger rejoint LIOT

 mercredi 10 mai 2023

Soutenir le Projet Arcadie

Le Projet Arcadie a besoin de financement pour exister. Pour en savoir plus et le soutenir, **cliquez ici** ou via Donorbox si vous souhaitez faire un don défiscalisé ou directement sur la jauge.

Objectif : 5100€



Montant actuel : 2208€

En bref



LES BRÈVES

Adoption de la loi PLM : ce qui va changer pour les Lyonnais, Parisiens et Marseillais

 jeudi 10 juillet 2025  Tris Acatrinei  2 min read

Avec la loi PLM, à Paris, Lyon et Marseille, les règles électorales vont peut-être changer.



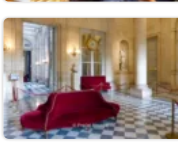
Décès d'Oliver Marleix

 lundi 07 juillet 2025  1 min read



Bayrou annoncera les coupes budgétaires le 15 juillet

 jeudi 03 juillet 2025  2 min read



Faux témoignages de François Bayrou : pourquoi Paul Vannier ne peut pas saisir le Procureur ?

 jeudi 03 juillet 2025  1 min read



Le député Guillaume Lepers victime d'une agression

 lundi 23 juin 2025  0 min read

Le dernier rapport

Tout voir



LES RAPPORTS

Le jeu des ombres : les ingérences étrangères à ciel ouvert

 lundi 11 décembre 2023  Tris Acatrinei  1 min read

En déclarant une nouvelle fois la guerre à l'Ukraine, Vladimir Poutine ne s'attendait probablement pas à ce que l'Europe s'unisse contre lui. Il nous a pris par surprise alors qu'il n'avait jamais caché ses intentions.

Les fiches de parlementaires

Vous pouvez retrouver les fiches des parlementaires, les tableaux thématiques et le moteur de recherche croisée, à **cette adresse**.

